



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions n° : F5211-180746

Date de clôture : 28 janvier 2019

Heure de clôture : 14 h HNA (heure normale de l'Atlantique)

Cet appel d'offres est pour Pêches et Océans Canada.

Titre : **Pointe-aux-Loups –Construction d'une rampe de mise à l'eau**

Lieu des travaux : Havre de pêche de Pointe-aux-Loups – Iles-de-la-Madeleine

La présente trousse d'appel d'offres comprend ce qui suit :

1. Avis d'appel d'offres
2. Plans et devis
3. Formulaire de soumission (**Obligatoire – à remplir par le soumissionnaire**)

LIEU(X) DE CLÔTURE :

Lieu n° 1 – Pour les soumissions électroniques UNIQUEMENT

Veillez faire parvenir votre proposition électronique à l'adresse suivante

: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à **10 Mo**. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel ou de transmettre plusieurs courriels pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans la demande de proposition (DP).

Pour les soumissions transmises par courriel, le MPO ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à la transmission ou à la réception. Le MPO transmettra un courriel de confirmation aux soumissionnaires une fois la soumission reçue.

Lieu n° 2 – Pour les soumissions papier

Pêches et Océans Canada,
À l'attention de : Morgan Marchand
Réf. : F5211-180746
Centre d'approvisionnement – Bureau de Fredericton,
301, rue Bishop, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CE QUI SUIT :

Tous les Sécurité des offres de soumissions doivent être envoyées en format papier au plus tard à la date et à l'heure de clôture à l'adresse postale indiquée ci-dessus, peu importe si la soumission est envoyée au lieu n° 1 ou n° 2.

PRODUITS LIVRABLES ET PORTÉE DES TRAVAUX

Les travaux de construction de la rampe de mise à l'eau au havre de pêche de Pointe-aux-Loups aux Iles de la Madeleine comprennent, sans s'y limiter, la réalisation des travaux suivants :

- .1 La démolition des vestiges de la calle de halage dans les limites des zones de démolition



- .2 La récupération des matériaux granulaires et la disposition des autres matériaux de démolition ne pouvant être réintroduits dans les nouveaux ouvrages.
- .3 Les travaux d'excavation de roc et de mort terrain pour aménager l'infrastructure de la rampe
- .4 Le transport et la mise en place de pierre appartenant au MPO et présentement mise en réserve dans une carrière à l'Étang-du-Nord.
- .5 La fourniture et la mise en place de matériaux granulaire pour l'aménagement de la route donnant accès à la rampe.
- .6 La fourniture et la mise en place de dalles de béton préfabriquées

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les entrepreneurs peuvent visiter le site et les alentours à leurs propres frais et au moment qui leur convient afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires et des moyens d'accès au site, et d'examiner et de vérifier la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et toutes les installations qui leur seront nécessaires. Les entrepreneurs doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires quant aux risques, aux éventualités et aux autres circonstances qui pourraient avoir une incidence sur leur soumission. Aucune tolérance ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou d'une négligence d'observer ou de déterminer correctement les conditions qui s'appliquent.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires et leurs invités devront lire la section 01 35 28 – du devis portant sur les exigences en matière de santé et de sécurité. Toutes les mesures de sécurité pertinentes doivent être prises pour toutes les visites du site, que ce soit avant ou après l'acceptation de la soumission.

DATES DE DÉBUT ET DE FIN PRÉVUES

Les services de l'entrepreneur débuteront dès l'attribution du contrat. Ce projet devrait se terminer le **30 avril 2019**.

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

- Le montant minimum acceptable de l'assurance responsabilité civile et de protection contre les dommages matériels est de **2 000 000 \$** par occurrence. Toutes les soumissions **doivent** présenter une confirmation de la compagnie d'assurance du soumissionnaire que l'assurance nécessaire sera disponible au moment de l'attribution du contrat.

Période de questions et réponses : le MPO accepte les questions des soumissionnaires **jusqu'au mardi le 22 janvier 2019 à 14 h HNA (heure normale de l'Atlantique)**. Celles-ci doivent être transmises **directement et seulement** à l'agente de négociation des marchés dont le nom figure ci-dessous.

Les demandes de renseignements concernant le présent appel d'offres doivent être transmises **SEULEMENT** par écrit, en faisant parvenir un courriel à la personne qui suit :

Morgan Marchand

Agente principale des contrats

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca